



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Monsieur le Ministre  
du Travail, de l'Emploi  
et de l'Économie sociale et solidaire  
Luxembourg

Luxembourg, le 18 NOV. 2021

Personne en charge du dossier:  
Jean-Luc Schleich  
☎ 247 – 82954

Réf. CE / SCL : 60.540 – 1945 / sp  
Doc. parl. 7772


Objet : Projet de loi portant modification des articles L. 651-2 et L. 651-4 du Code du travail.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que dans sa séance du 11 novembre 2021, la Chambre des Députés a adopté à l'**unanimité des 59 votants** le projet de loi sous rubrique et qu'elle a décidé qu'il n'y a pas lieu à procéder au second vote, prévu par l'article 59 de la Constitution.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre aux Relations  
avec le Parlement



Marc Hansen